



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## 2022/080

### OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 26**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 38**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/080

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** le décret n°2012-924 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

**Vu** la consultation préalable du comité technique lors de sa séance du 16 juin 2022,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes en créant et supprimant les emplois suivants :

### Emplois permanents :

- Décider de la création des emplois à compter du 1er juillet 2022 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Educateur de jeunes enfants	1	Médico sociale	A	35/35ème	Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Détachement pour stage
Adjoint d'animation	1	Animation	C	35/35ème	Réintégration après disponibilité

- Décider de la suppression d'un emploi à compter du 1er juillet 2022 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Conseiller socio éducatif	1	Administrative	A	35/35ème	Démission



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/080

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

## Emploi non permanent - Contrat de projets

- Décider de la création de l'emploi suivant à compter du 1er juillet 2022 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE/CADRE D'EMPLOIS	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Coordinateur du Projet alimentaire territorial	1	Administrative Attaché	A	35/35ème	Contrat de projet

La création d'un emploi non permanent de coordinateur du Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'effectuera sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans avec les missions suivantes :

- Pilotage, animation et suivi du PAT et de son programme d'actions :
- 5 axes stratégiques (le foncier et porteurs de projets, la restauration collective, la sensibilisation des habitants, la solidarité alimentaire et la gouvernance territoriale);
- 25 fiches-actions;
- Pilotage et suivi du projet « PARcours Alimentaire et SOLidaire (PARASOL) » : création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante et d'un espace-test agricole sur le territoire de la Communauté de communes,
- Accompagnement et suivi de porteurs de projets agricoles et alimentaires sur le territoire,
- Gestion opérationnelle d'actions de sensibilisation et de communication,
- Animation et suivi de la gouvernance du P.A.T. et des projets associés,
- Suivi, recherche et montage de partenariats et de financements régionaux, nationaux et européens ; assurer le suivi des dépenses et temps passés relatifs aux projets et missions financés,
- Participer aux réseaux régionaux et nationaux sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation durable dans une logique de veille et de valorisation de l'action de la Communauté de communes.

Le futur coordinateur sera également impliqué dans les projets du Pôle « Transition écologique et gestion des déchets » et les démarches de transitions portées par la collectivité (recyclerie, projet social de territoire, économie circulaire, ...).

Ce poste bénéficiera d'un financement à hauteur de 50 000€ par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet « Plan nationale de l'alimentation » (PNA 2021-22).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**2022/080**

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

## ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Précise que pour l'emploi d'éducateur de jeunes enfants, celui-ci pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8 du Code général de la fonction publique, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes ; à cet effet, le niveau de recrutement des agents devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe et la rémunération des agents sera déterminée par rapport au grade des emplois, indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- Indique que pour la rémunération du contrat de projets, la rémunération sera déterminée en prenant en compte notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

